

AXE 1 : Projet urbain durable et cadre de vie

Préserver les équilibres lors de l'urbanisation de nouveaux territoires

Action 1 : concevoir, réaliser et mettre en œuvre des projets d'aménagements urbains durables

- Recourir à des experts en développement durable pour toutes les grandes opérations d'urbanisme
- Inscrire la construction de nouveaux bâtiments et la réhabilitation du bâti ancien dans la démarche HQE (haute qualité environnementale) ou du label HPE ou équivalent
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols afin de soutenir l'alimentation des nappes phréatiques (débit de fuite des zones d'activités 3 l / sec. / Ha)
- Prévenir les conséquences des risques naturels (orages violents) et inondations par la construction de bassins de dépollution (4 sont réalisés + 1 en projet de 3000 m³ en centre-ville) et l'aménagement de retenues temporaires de surface destinée à capter une partie du flux des eaux de ruissellement (1^{ère} tranche de travaux entamée au Bourny)
- Sécuriser l'approvisionnement de l'usine de production d'eau potable en cas de pollution accidentelle de la Mayenne (point secondaire de captage sécurisé à l'étang des Sablons à Changé)
- Conditionner l'attribution des aides au titre de la surcharge foncière à la qualité durable des projets dans le cas des logements sociaux
- Inciter à la création de bâtiments à flexibilité d'usage (adaptabilité à diverses activités)
- Poursuivre et développer les éco-quartiers (comme les « Jardins d'Hélios » au Tertre)
- Réaliser un bilan carbone préalable à chaque projet d'aménagement en urbanisme approuvé par le Conseil Municipal
- Encadrer et limiter davantage la publicité commerciale (application du nouveau règlement de publicité voté en 2007)
- Accélérer le programme d'effacement des réseaux aériens (lignes électriques)
- Proposer un cahier des charges définissant les règles d'implantation et d'émission des antennes de téléphonie mobile applicables lors de la demande d'implantation d'antennes

Action 2 : Préserver l'équilibre entre espaces naturels et zones urbanisées

- Actualiser et conforter le Plan d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D)
- Requalifier les entrées de ville ainsi que les zones d'activités
- Réaménager le Square de Boston en parc urbain
- Créer le Parc paysager de St Nicolas (ou Le Tour du Monde en 80 chênes) avec un parcours totalement accessible aux handicapés éligible au label national tourisme et handicap
- Réhabiliter le jardin des Cordeliers en jardin de curé
- Poursuivre les acquisitions foncières en zones naturelles protégées au P.L.U. (Cheminement le long des berges du ruisseau St Nicolas)
- Garantir la pérennité et accompagner les besoins des jardins familiaux
- Conserver et étendre les cheminements piétonniers (Zone du tertre)
- Protéger les espaces naturels par un traitement différencié (fauches tardives des espaces verts raisonnés)

Prendre en compte les risques technologiques lors de l'urbanisation de nouveaux territoires

Action 3

- Répertorier et réaliser le diagnostic et l'analyse des terrains pollués

Préserver les équilibres naturels

Action 4

- Elaborer et mettre en œuvre un plan paysager ayant pour objectif de :

- Conforter la ceinture verte
- Diversifier la palette végétale arborée
- Augmenter le nombre d'arbres plantés hors renouvellement
- Assurer le renouvellement du patrimoine arboré d'alignements en quantité et en qualité
- Préserver la continuité entre les zones vertes (maillage)

Lutter activement contre les nuisances

Action 5

Lutter contre le bruit :

- Etablir le diagnostic des nuisances sonores les plus gênantes (ex : structures bruyantes, voies de circulation)
- Elaborer des fiches descriptives permettant de prendre en compte la nuisance sonore dans la démarche de rénovation et/ou de construction neuve
- Lancer des opérations ponctuelles et déterminées en direction des véhicules et cyclomoteurs bruyants
- Réduire les niveaux sonores des équipements à moteurs des installations municipales
- Créer un comité technique sur les nuisances sonores (exemple d'action : mettre en relation PLU / PDU / Cartographie du bruit issue de la directive européenne 2002/49/C)

Action 6

- Surveiller et répondre aux effets locaux de la pollution de l'air :
- Dresser un bilan annuel des émissions atmosphériques sur la ville ;
- Identifier par type de polluant et par secteur géographique considéré les indicateurs de seuils et de prévention afin de mettre en oeuvre les mesures adaptées ;
- Communiquer et sensibiliser les populations sur les aspects préventifs et les gestes à adopter lors des dépassements de seuils

AXE 2 : Nouvelles pratiques de gestion urbaine : Propreté de la ville et gestion raisonnée de la ressource en eau, du patrimoine végétal et des déchets

Préserver la ressource

Action 7

- Réaliser bilan hydrique (diagnostic des lieux des consommations en eau) des services municipaux et définir des priorités d'interventions visant à réduire ces consommations

Action 8

- Protéger la ressource en eau
- Mettre en œuvre les orientations du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau)
- Récupérer et stocker l'eau de pluie (incitation au stockage domestique)
- Réduire, voire éliminer, les sources de pollution (SPANC : contrôle de la conformité des assainissements individuels, traitements, épandages)

Action 9

- Connaître et limiter les besoins des services municipaux en eau potable du réseau
- Constituer un groupe de travail entre les services qui consomment de l'eau et ceux qui en « produisent ».
- Détecter de manière précoce des fuites d'eau dans les bâtiments, sur les systèmes d'arrosage (EV), les centres de propreté (lavage) et toute installation consommatrice d'eau (détecteurs de fuite)
- Réduire les consommations par l'utilisation de systèmes économes (compteurs, arroseurs programmés, jets mousseurs, réducteurs de débit, chasses d'eau à double commande, régulateurs)
- Convertir des sites au « 0 arrosage »
- Diminuer l'apport d'eau aux pelouses existantes
- Utiliser les eaux pluviales stockées ou des eaux résiduaires (station d'épuration ou piscines) pour l'arrosage des espaces verts et de la voirie
- Etudier l'installation d'un dispositif de déchloration de l'eau des piscines de la Ville

Action 10

- Accroître la proportion de plantations peu exigeantes en eau
- Définir une palette végétale supportant les évolutions de notre climat
- Créer et / ou renouveler des pelouses avec des espèces plus résistantes à la sécheresse

Economiser l'énergie

Action 11

- Réduire la consommation d'énergie du parc de véhicules municipaux et de l'agglomération
- Développer la proportion de véhicules propres dans le parc auto de la Ville, particulièrement pour les véhicules captifs
- Organiser le co-voiturage interne
- Augmenter la part des bus fonctionnant au GPL dans la flotte des bus TUL (16 et bientôt 18 sur 54 véhicules)

Prévenir et mieux gérer nos déchets

Action 12

- Développer une gestion durable des déchets verts
- Réaliser un état des lieux en quantité et en qualité de la production de déchets verts
- Augmenter la part de déchets verts compostés (en cours)
- Recycler les déchets de tonte grâce à l'acquisition de tondeuses innovantes (mulching)
- Augmenter la part de valorisation des déchets de tailles et d'élagage
- Inciter les particuliers au compostage individuel des végétaux (tontes, déchets de jardins et épluchures) par une participation à l'acquisition de composteurs

Action 13

Restreindre l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides et fongicides, ...):

Définir des zones « 0 phyto » dans les zones sensibles et les zones enfants des parcs, jardins et résidences

- Redéfinir le plan global de désherbage
- Développer les techniques alternatives au désherbage chimique (paillage, pulvérisation d'eau chaude ou de mousse, rampes thermiques, etc.)
- Mettre en place une protection biologique intégrée dans les serres (accompli)
- Réaliser les premiers essais de lutte biologique en milieux ouverts : opérations « coccinelles » (réalisé)
- Réaliser des essais de lutte biologique en milieu ouvert à grande échelle
- Expérimenter l'utilisation de produits d'entretien biodégradables à 100 %

Préserver les équilibres naturels

Action 14

- Connaître la biodiversité de nos espaces (zones témoins, inventaires)
- Réaliser un état des lieux sur des sites pilotes (Bois-Gamats, Parc St Nicolas, ZNIEFF de la Chevalerie etc...)
- Former le personnel à la reconnaissance des espèces

Action 15

- Protéger les milieux sensibles
- Réaliser et appliquer un plan de gestion raisonnée du bois de L'Huisserie- (assuré par l'ONF)
- Réaliser et appliquer des plans de gestion pour l'ensemble des zones sensibles : ZNIEFF de la Chevalerie, Berges des cours d'eau, zones humides, parcs, ...
- Instituer le nouveau Parc St Nicolas en Ecoparc

Action 16

- Préserver ou créer des corridors écologiques
- Créer des zones refuges
- Favoriser le potentiel floristique et améliorer la biodiversité par l'installation de zones naturelles
- Renouveler le patrimoine arboré à partir d'essences indigènes
- Etendre les zones d'applications du programme de traitement différencié des surfaces (5 niveaux de traitement dont les fauches tardives)

Action 17

- Préserver les espèces patrimoniales et leur habitat
- Etablir un recensement des espèces à intérêt patrimonial sur la ville de LAVAL
- Réaliser un cahier de préconisation pour préserver et gérer ces espèces
- Sensibiliser le personnel et le public aux espèces patrimoniales et lui en faire découvrir les richesses

Action 18

- Gérer et maîtriser les espèces invasives
- Réaliser un état des lieux des espèces invasives en vue de réaliser un cahier de préconisations à l'attention du personnel municipal et du public
- Mobiliser le service de la fourrière animale dans la lutte contre les regroupements massifs d'étourneaux en centre-ville et la régulation des colonies de pigeons et autres animaux grégaires

Vivre dans une ville propre

Action 19

- Maintenir et prévenir la propreté de la Ville
- Actualiser les méthodes et les moyens du service de propreté et revoir le plan d'intervention (circuits et fréquences de passages)
- Evaluer régulièrement la qualité de prestation du service de propreté
- Densifier le mobilier urbain (+ 50 corbeilles seront ajoutées sur les lieux les plus fréquentés)
- Renforcer la lutte contre les déjections canines (implantation de nouvelles canisettes, mise à disposition de ramasse-crottes, campagne de sensibilisation)
- Informer la population des moyens d'action de la fourrière animale (chiens, chats et autres animaux errants, etc...)

Exemplarité / Mieux gérer nos déchets

Action 20

- Réduire le volume des déchets
- Reconsidérer les pratiques afin de réduire drastiquement le nombre des emballages et sur-emballages

Action 21

- Optimiser la gestion et le recyclage des déchets
- Porter à plus de 70 % le taux de valorisation des déchets ménagers grâce à l'unité de traitement mécano-biologique installée par la Société Sèche qui sera associée à une unité de production d'énergie de 23 MWH (ouverture en 2010) et à la nouvelle unité CODEMA de déshydratation à froid du fourrage (mise en service 2008)
- Lancer la collecte sélective en porte à porte pour certaines catégories de déchets (déchets verts, emballages recyclables, etc...)
- Mettre en place des conteneurs enterrés dans le Laval-historique avec distribution de sacs biodégradables aux habitants concernés.
- Inciter au compostage des déchets verts des particuliers (rétrocession à prix réduit de composteurs).
- Valoriser les boues de la station d'épuration par la fertilisation des terres agricoles
- Améliorer les conditions de la collecte des encombrants Poursuivre et développer, en liaison avec le projet social de la Ville, le soutien à la création d'entreprises de recyclage susceptibles d'offrir des possibilités d'insertion à des personnes peu ou pas qualifiées

AXE 3 Eco-construction, maîtrise des réseaux, des fluides énergétiques et production d'énergies renouvelables

Optimiser les réseaux

Action 22

- Conserver la performance du rendement du réseau de distribution d'eau potable
- Détecter précocement les fuites

Action 23

- Surveiller le bon rendement des réseaux de chaleur
- Combattre les déperditions d'énergie du réseau

Garantir la qualité de l'air dans les locaux

Action 25

- Etablir le bilan des consommations et des coûts énergétiques
- Etablir annuellement le relevé des consommations en fluides énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâti municipal
- Achever le bilan énergétique (en cours) par bâtiment ou par usage et par type d'énergie
- Mettre en place des indicateurs par type d'énergie et par usage pour identifier les dérives
- Faire apparaître le bilan CO₂, appelé aussi bilan global équivalent carbone (méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre en unités équivalent CO₂)
- Etudier un plan d'investissement visant à réduire sensiblement l'émission de gaz à effet de serre du parc d'immeubles et des activités internes de la Ville

Action 26

- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants (objectif – 40 % avant 2015)
- Recenser les améliorations potentielles dans la structure et l'isolation des bâtiments
- Engager une étude pour chiffrer les investissements et les économies attendues
- Etablir une programmation pluriannuelle des travaux d'amélioration
- Mesurer les progrès en termes de coût et d'émissions de CO₂ évitées

Action 27

- Améliorer la performance énergétique des installations techniques :
- Suivre en continu l'évolution des consommations et de l'ensemble des coûts énergétiques
- Identifier les dérives à l'aide d'indicateurs
- Engager une démarche d'audit ayant pour mission de rationaliser les installations techniques en vue d'économiser l'énergie
- Renoncer à utiliser le fioul comme combustible de chauffage avant 2013 Sensibiliser le personnel municipal par un affichage de consignes et du bénéfice que l'on peut en attendre
- Mesurer les progrès dans la gestion des coûts et environnementale du patrimoine bâti
- Eclairage public – Abaissement de tension : une expérimentation est actuellement en cours sur les boulevards
- Développer l'installation de minuteriers dans les locaux municipaux
- Recourir à des techniques innovantes en matière d'éclairage public (DEL) Concevoir une Charte de la mise en lumière

Eco-construction – Exemplarité

Action 28

- Promouvoir et mettre en oeuvre la performance environnementale dans les constructions
- Inscrire la construction de nouveaux bâtiments et la réhabilitation du bâti ancien dans la démarche HQE (haute qualité environnementale) ou du label HPE ou équivalent
- Optimiser au maximum la consommation énergétique du traitement des effluents d'assainissement à l'issue de la modernisation de la station d'épuration ; après la mise en service d'une unité de séchage solaire des boues sur plancher chauffant, une unité de co-génération alimentée par l'énergie du gaz méthane extrait sur la filière équipée d'un nouveau digesteur, produira chaleur et électricité
- Associer les techniques les plus performante en vue de réduire le coût du chauffage. (ex : Centrale d'énergie en co-génération de St Nicolas qui produit de l'électricité et de l'eau chaude) Adopter des solutions techniques économes d'énergie pour la ventilation des locaux (système double flux)

Action 29

- Développer la production des énergies renouvelables
- Identifier les bâtiments susceptibles de recevoir une production d'eau chaude sanitaire solaire et d'électricité par des panneaux solaires et faire réaliser les travaux
- Réaliser un guide pratique qui sera joint aux demandes de permis de construire
- Installer une centrale de production d'énergie électrique par cellules photovoltaïques (5 000 m² : la plus grande de France sur le toit du Palindrôme) et de capteurs solaires à eau chaude sanitaire
- Produire l'eau chaude sanitaire des bâtiments municipaux au moyen de chauffe-eau et capteurs solaires ou de la géothermie (puits canadiens + pompes à chaleur) Rechercher des sites permettant la production sans nuisances, d'électricité d'origine éolienne au moyen d'aérogénérateurs compacts à haut rendement
- Etudier la faisabilité d'une micro-centrale hydro-électrique sur la Mayenne
- Etudier et réaliser, si possible, l'adaptation au bois d'une ou plusieurs chaufferies existantes afin de diversifier les sources d'énergie et ne plus subir la constante augmentation du cours des énergies fossiles (ex : chaufferie du bois de l'Huisserie)

Action 30

- Promouvoir une démarche écologique
- Mettre en place une charte des chantiers propres, pour ses propres réalisations, et inciter les grands opérateurs à adopter cette démarche
- Inciter les organismes constructeurs de logements sociaux à prendre en compte la dimension environnementale notamment en matière de performance énergétique.

AXE 4 : Mobilité – Accessibilité

Maîtrise des consommations de carburant et réduction des émissions polluantes

Action 31

- Réviser le plan de circulation parallèlement à l'étude du plan de déplacement urbain de l'Agglomération et souhaite Adapter l'existant aux nouveaux modes et moyens de déplacement
- Rendre la Ville totalement accessible aux handicapés
- Dissuader le trafic de transit par le Centre-Ville
- Détourner la circulation intra-muros des poids-lourds pendant la nuit

Action 32

- Rendre la ville plus sûre pour tous les usagers
- Modérer la vitesse des véhicules à l'aide de ralentisseurs installés aux endroits sensibles (écoles)
- Réaménager les lieux accidentogènes

Action 33

- Etendre et moderniser l'offre de stationnement
- Créer des places de stationnement économes d'espace en surface (Parking de Hercé, parcs de rabattements périphériques)
- Convertir les horodateurs aux modes de paiement modernes (carte bleue – portable téléphone)

Action 34

- Promouvoir la mobilité alternative
- Organiser fréquemment des opérations de déplacements alternatifs à la voiture.
- Concevoir une campagne d'affichage destinée à inciter les usagers à adopter des attitudes plus civiques : respect des trottoirs, voies cyclables, passages piétons, places handicapés

Action 35

- Favoriser le partage de la rue en centre-ville
- Poursuivre la mise en contrôle d'accès du Laval historique (Grande-Rue et de la rue des Chevaux, ...)

Action 36

- Promouvoir les modes de déplacements doux
- Créer un pôle d'échanges multimodal près de la Gare SNCF
- Etendre et optimiser le réseau de transports urbains : lignes de bus supplémentaires, lignes d'interconnexion périphériques.
- Soutien aux initiatives d'accompagnement à pied des enfants scolarisés (pédibus) Diffuser le nouveau plan guide du vélo à LAVAL

Action 37

- Accélérer le déploiement du schéma des itinéraires cyclables et faciliter la pratique du vélo en ville
- Extension du réseau de voies, emplacements réservés, parcs à vélos, zones 30, contresens cyclables
- Créer de nouveaux points relais « Velocitul » Installer 30 arceaux vélos par an en priorité à proximité des équipements et services publics
- Identifier des circuits en fonction de l'utilisateur (ex : parcours étudiants)

Action 38

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de déplacement des agents municipaux
- Inciter les agents municipaux à emprunter les transports en commun pour les trajets domicile-travail
- Utiliser plus souvent les transports en commun pour les trajets professionnels
- Réduire le parc de véhicules de voitures particulières par la mise à disposition d'un pool croissant de véhicules
- Remplacer annuellement 10 % des véhicules légers de la Ville par des véhicules faiblement émetteurs de CO²Tester des véhicules utilitaires innovants
- Sensibiliser les agents municipaux à la conduite économique

AXE 5 : Consommation Eco-responsable

Réduire les déchets -Economiser le papier

Action 39

- Réduire la consommation de papier
- Optimiser les moyens d'impression
- Inciter à utiliser les options d'impression économes en papier (recto verso, plusieurs pages par feuille...) Remplacer progressivement les imprimantes et télécopieurs par des copieurs multifonctions en réseaux, configurés par défaut avec des paramètres d'économies (recto verso, réduction d'encre...). Mettre à l'étude puis mettre en oeuvre un plan global de dématérialisation des courriers internes

Recycler

Action 40

- Organiser la collecte sélective du papier dans 50 points des services municipaux

Economiser l'énergie

Action 41

- Maîtriser la consommation d'énergie des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Remplacer les tubes à rayon cathodique par des écrans plats
- Paramétrer les systèmes de mise en veille des NTIC

Action 42

- Mettre en place des référents « environnement » dans chaque unité de gestion municipale ou structure accueillie dans les bâtiments municipaux
- Elaboration et mise en place de procédures et pratiques économes

Eco-consommer

Action 43

- Introduire les critères de développement durable dans les achats de la Ville
- Définir un lot additionnel « environnement » de produits d'entretien des locaux biodégradables lors des prochains appels à concurrence
- Tenir le plus grand compte du coût global dans les choix d'investissement des dossiers stratégiques de la Ville
- Prendre en compte la fin de vie des produits dans l'acte d'achat public
- Augmenter de 10% par an le recours à du papier recyclé (L'AVAL Infos sera imprimé sur papier recyclé), avec pour objectif 2013 : 100% de tous les documents imprimés sur papier recyclé ou fabriqué à partir de matières premières gérées durablement (bois ou fibres recyclés) Valoriser les productions agricoles à circuit court

Action 44

- Elaboration régulière par la cuisine centrale de repas bio à destination des cantines et restaurants municipaux

Action 45

- Développer des partenariats en faveur du commerce équitable
- A proposer en priorité aux villes jumelées de Garango et Vatava

Action 46

- Présenter un dossier à la certification ISO 14001

AXE 6 : Education, sensibilisation et incitation aux pratiques du développement durable

Informier, sensibiliser, promouvoir les bonnes pratiques

Action 47

- Développer un réseau d'acteurs et dynamiser ses connaissances
- Développer des partenariats avec les institutions scientifiques de l'agglomération et des collectivités territoriales Constituer un réseau de professionnels de l'environnement et du végétal

Action 48

- Sensibiliser le citoyen aux nouvelles pratiques
- Mettre en place un plan de communication (forum bonnes pratiques) Inciter à la suppression des emballages non biodégradables
- Informer et sensibiliser le public (signalétiques, démonstration par la découverte d'opérations exemplaires (maison du jardinier aux Cordeliers), etc.
- Mise en place de nouvelles actions d'animation en liaison avec les associations et les écoles (C.I.N, jardins familiaux, Sté d'horticulture, MNE)

Eduquer

Action 49

- Elaborer une Convention éducative Ville de LAVAL / Inspection académique
- Mettre en oeuvre dans les écoles un plan pluriannuel d'actions d'éducation à l'environnement
- Développer les Classes Vertes
- Favoriser l'organisation de séjours de découverte de la nature

Action 50

- Encourager les projets d'auto-production par le jardinage et/ou d'auto-réhabilitation de logement

Action 51

- Mettre en place des modules d'action et de formation à la propreté et à l'hygiène publique dans les centres d'animation et les maisons de quartier

Action 52

- Mettre en place des modules de sensibilisation aux économies d'énergie pour les ménages démunis en synergie avec le projet de cohésion sociale

Sensibiliser

Action 53

- Créer une « Maison de l'Environnement »
- Informer, sensibiliser et éduquer le public sur les grands thèmes de l'action de la Charte
- Accueillir des groupes d'élèves, des associations, des expositions, des débats, etc.
- Sensibiliser sur les aspects préventifs et les gestes à adopter lors des dépassements de seuils de polluants

Action 54

- Initier et poursuivre un cycle de conférences, de visites et d'expositions sur le thème de l'environnement
- Conforter les moyens du Centre d'initiation à la nature Communiquer sur le bio-diversité

Action 55

- Sensibiliser dans la durée le personnel municipal
- Réalisation d'un guide de l'éco-agent
- Incitation aux transports en commun
- Remise du kit (poncho, écarteur, pince à vélo) à ceux qui viennent en vélo
- Réalisation d'affiches sur les raisons du tri du papier et du carton

Action 56

- Hébergement d'un pôle apicole à Bois-Gamats

Action 57

- Sensibiliser et accompagner les conseils de jeunes dans leurs initiatives en faveur de la protection de l'environnement
- Organisation de journées citoyennes du nettoyage des espaces naturels (nettoyage de printemps)

Action 58

- Concevoir, réaliser et mettre en oeuvre des panneaux d'information sur la gestion raisonnée et différenciée dans les parcs et jardins

Action 59

- Réaliser un guide pratique sur les énergies renouvelables et le distribuer avec les demandes de permis de construire.

Action 60

- Mettre en oeuvre une « information permanente » sur la protection de l'environnement et développement durable
- Une rubrique dédiée sur laval.fr
- Un message permanent sur les bonnes pratiques diffusé par les journaux électroniques informatiques

Action 61

- Fournir le plan cyclable à ceux qui louent ou utilisent un vélo

Action 62

- Inciter les commerçants à s'inscrire dans le cadre de la Charte d'EU & DD et délivrer un label « Commerçant propre »

Action 63

- Réaliser plusieurs manifestations dans le cadre de la semaine du développement durable : Animations en centre-ville
- Expositions et visites de services ou d'entreprises intervenant dans le domaine du développement durable (déchets, eau, énergie, transports, pratiques raisonnées)

Action 64

- Concevoir, réaliser et mettre en oeuvre un cahier des charges spécifique « protection de l'environnement » dans le cadre des manifestations publiques et sportives qui sera joint aux dossiers techniques et remis aux organisateurs de grands événements sur la Ville de Laval

Action 65

- Lancer un concours inter-quartiers des meilleures initiatives et des meilleurs projets en matière de protection de l'environnement en mobilisant notamment les associations, les comités de quartier

Action 66

- Réaliser une enquête sur la perception de la qualité de l'environnement urbain à LAVAL et la publier dans LAVAL Infos

Action 67

Partager

- Editer un bilan annuel de la charte